



Direction de la communication

Communiqué

Lundi 10 octobre 2022

## Citoyenneté et vie des quartiers

### Résultats de l'élection des conseils de quartier

La toute première élection des conseils de quartier de Villeneuve-sur-Lot s'est déroulée le dimanche 9 octobre, de 9 h à 13 h, à la maison de la vie associative (pour les quartiers 1 à 4) et au parc des expositions (pour les quartiers 5 à 11).

Sur 15 194 Villeneuvois inscrits sur les listes électorales, 1183 ont pris part au vote, ce qui représente un taux de participation de 7,79 %.

#### Les résultats

**Quartier 1 - Bastide** : 1508 électeurs - Taux de participation : 3,15 %

1 liste déposée et élue : "Cœur de Bastide"

Composition du conseil de quartier : Jean-Marc Chabrié, Laurie Gagnayre, Jérôme Aomar, Stéphanie Del Pino, Thierry De Cruz et Catherine Lastic

**Quartier 2 - Saint-Étienne** : 2123 électeurs - Taux de participation : 9,3 %

2 listes déposées : "Le Quartier des possibles" et "Saint-Étienne Dynamique"

Liste élue : "Le Quartier des possibles"

Composition du conseil de quartier : Françoise Marie, Francis Audebert, Yollanda Gallego, Stéphanie Hollin, Pierre Cugier et Ghislaine Aurices

**Quartier 3 - Rooy** : 2067 électeurs - Taux de participation : 7,39 %

2 listes déposées : "Du chemin de Halage à la rue des Vignes" et "Les Conseils du Rooy"

Liste élue : "Du chemin de Halage à la rue des Vignes"

Composition du conseil de quartier : Marie-Hélène Loiseau, Aurore Mianta, Bruno Rapin, Imed Menchaoui, Benoît Dupuy et Philippe Gremeaux

**Quartier 4 - Saint-Sulpice** : 1143 électeurs - Taux de participation : 6,78 %

1 liste déposée et élue : "Bien vivre à Saint-Sulpice-La Grace-Saint-Germain-Riou de Metge"

Composition du conseil de quartier : Patrick Marsaleix, Manon Hen, Nicolas Cantegrel, Marie-Christine Goudergues, Xavier Fourdrin et Régine Respringer

**Quartier 5 - Marot-Massanès** : 2185 électeurs - Taux de participation : 5,74 %

1 liste déposée et élue : "Zen à Marot-Massanès"

Composition du conseil de quartier : Françoise Gervy, Jean Schmidt, Nadine Bonizzoni, Antoine Muscat, Janine Journet et Thomas Cagigos



**Quartier 6 - Eysses** : 2609 électeurs - Taux de participation : 10,47 %

3 listes déposées : "Eyss'ayons", "Ensemble pour Eysses" et "Bons Jours Eysses"

Liste élue : "Ensemble pour Eysses"

Composition du conseil de quartier : Francis Cazeils, Louis Cardoit, Joëlle Adam, Choeb Zafar, Anne-Marie Leclerc et Yann Marlas

**Quartier 7 - Saint-Cyr** : 1473 électeurs - Taux de participation : 5,64 %

1 liste déposée et élue : "Saint-Cyr"

Composition du conseil de quartier : Emmanuelle Bouchain, Hervé Caliot, Chloé Moreau, Jean-Marie Poli, André Quinquy et Myriam Sider

**Quartier 8 - Les Fontanelles** : 1591 électeurs

Aucune liste n'a été déposée pour ce quartier. À ce jour, quelques personnes sont intéressées mais n'ont pas réussi à boucler une liste dans les temps pour l'élection du 9 octobre.

La Ville se réserve le droit d'organiser une élection partielle pour ce quartier en 2023 si une liste venait à se constituer.

**Quartier 9 - Courbiac** : 993 - Taux de participation : 10,18 %

1 liste déposée et élue : "Courbiac : le bien-vivre c'est ici !"

Composition du conseil de quartier : Maurice Vincent, Ingrid Meillier, Michel Massou, Monique Perdomini, Marc Guionie et Stéphanie Choisy

**Quartier 10 - Sainte-Radegonde/Monmarès** : 645 électeurs - Taux de participation : 14,13 %

1 liste déposée et élue : "Bien vivre à Sainte-Radegonde-Monmarès"

Composition du conseil de quartier : Nadège Bellanger, Didier Moreau, Isabelle Zezymbrouck, Éric Francou, Régine Escurier et Alain Rabanel

**Quartier 11 - Soubirous** : 377 électeurs - Taux de participation : 7,83 %

1 liste déposée et élue : "Soubirous"

Composition du conseil de quartier : Christian Cazassus, Laurie Da Silva Francisco, Françoise Gremilly, Mathilde Plagès, Alain Lachaux et Florian Dremaux

#### **Pour rappel :**

Les nouveaux conseillers élus et les élus référents du conseil municipal sont conviés à un séminaire le **samedi 22 octobre 2022** pour apprendre à se connaître, s'informer des missions des conseils de quartier, recevoir les instructions pour la constitution des associations et planifier les futures dates importantes (réunions publiques, projets de quartier, etc.).

**Du 22 octobre au 22 novembre**, les conseillers nouvellement élus devront créer leur association, ouvrir un compte bancaire à son nom et contracter une assurance responsabilité civile.

**À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022**, la Ville versera 500 € de subvention de fonctionnement à chaque association pour leur permettre de débiter leurs travaux.

Concernant les dotations d'investissement, 30 000 € par quartier et par an jusqu'à la fin du mandat sont d'ores et déjà sanctuarisés, avec la possibilité pour un quartier qui a un grand projet d'utiliser la totalité de la somme en une fois.

Rappelons qu'un contrat de quartier sera signé entre le conseil de chaque quartier et la Ville, et listera les projets retenus par rapport à leur faisabilité.

